



PROGRAMME DE FORMATION A1 A2 REMC

Arrêté :

Arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

Objectifs :

- La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
- La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC et la matrice GDE.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Public et pré-requis :

- A partir de 16 ans pour le permis A1.
- A partir de 18 ans pour le permis A2 (inscription possible à partir de 17 ans).

Les intervenants :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Nathalie COUDERT

Evaluation de départ :

Une évaluation de départ est obligatoire (arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)

Programme :

- Formation théorique et préparation à l'E.T.G. par des cours de code et/ou stage code
 - Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé.
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- Programme détaillé en page 2

Examen:

Examen théorique général (E.T.G)
Examen pratique hors circulation (plateau)
Examen pratique en circulation

Date – Durée – Effectifs – Lieux :

- Date : A convenir
- Durée :
Elle est composée :
 - Une première phase de formation initiale de type théorique (code). Possibilité de s'entraîner pendant 1 an suivant le contrat de formation.
 - Une seconde phase de formation pratique de 20h (cour de conduite) 8h minimum sur piste hors circulation ou 12h en circulation en formation traditionnelle ou 15 heures minimum obligatoires (5H hors circulation et 10h en circulation) pour une formation après l'obtention du permis A1.

La durée précise sera déterminée par l'évaluation de départ et la signature du contrat.

- Effectifs : 3 élèves max. en conduite pour la partie circulation
- Lieux : Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.
- Théorie : FTSR
- Conduite: Piste moto, route, agglomération

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie :

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
- Moyens et outils :
 - Salle chauffée avec des chaises et tables
 - DVD reprenant les thèmes du programme lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.
 - Outils pédagogiques et réglementaires.
 - Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
 - Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).
 - Véhicules : véhicules assurés, entretenus et mis à disposition.
 - La formation est dispensée sur une motocyclette conforme aux caractéristiques techniques d'un véhicule d'examen des catégories A1 et A2 telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 23 avril 2012 susvisé.

Equipements nécessaires (non fournis) :

- Obligatoire dans la réglementation :
 - Casque à la taille (norme CE avec bande réfléchissante).
 - Gants à la taille (norme CE).
 - Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
 - Pantalon résistant aux abrasions (jean accepté)
 - Chaussures montantes

Diplôme visé:

Catégorie A1 ou A2 du permis de conduire.



AUTO - MOTO - FORMATION SÉCURITÉ

Création le 27/09/2018 Version 1. Réf 2018-28

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ A1 A2

Catégorie A1 :

Véhicule à deux roues.

- D'une puissance maximale de 11kw.
- D'une cylindrée comprise entre 115 et 125 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- D'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,1 kw/kg pour un moteur à combustion interne.
- D'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,08 kw/kg pour un moteur électrique, pouvant atteindre la vitesse de 90 km/h;
- Equipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Catégorie A2 :

Véhicule à deux roues:

- D'une puissance minimale de 20 kW et d'une puissance maximale de 35 kW.
- D'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kw/kg et qui n'est pas dérivé d'un véhicule développant plus du double de sa puissance pour un moteur à combustion interne.
- D'une cylindrée minimale de 395 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- D'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15 kw/kg pour un moteur électrique.
- Equipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine et descendre de la machine en sécurité.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les indices du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passage).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.